



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 51619

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes rencontrés par les victimes du virus de l'hépatite C. L'hépatite C, infection encore largement méconnue, est un grave problème de santé publique. Concernant 600 000 personnes en France selon les pouvoirs publics et le corps médical, il devient nécessaire de prendre des mesures face à une maladie grave et contaminante. Les mesures de dépistage ciblé s'avèrent généralement insuffisantes. Il semble qu'un dépistage élargi de l'hépatite C pour les personnes âgées de plus de 50 ans ayant subi une hospitalisation au cours de leur existence pourrait permettre d'épargner des vies et ainsi de diminuer les coûts de santé concernant cette infection. La prise en charge de cette maladie invalidante et handicapante devrait être plus importante, dès que le diagnostic est posé, par l'ensemble des caisses d'assurances maladie (avec exonération du ticket modérateur). De plus, l'hépatite C peut entrer dans le cadre des maladies ouvrant droit à des congés de longue durée, au même titre que le cancer. Une loi sur les aléas thérapeutiques doit voir le jour dès le premier trimestre 2001, l'hépatite C devrait être un point important de ce texte. L'assurabilité des maladies demeure aujourd'hui difficile, et le veto des assurances leur ôte leur chance d'insertion dans la société civile. Il semble que la gravité de cette pathologie doive être reconnue et que des moyens adéquats soient attribués aux associations spécialisées. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51619

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5592